

L'Ecole normale Laval, Québec

L'Ecole normale Laval a été inaugurée au Vieux Château, ou Château Haldimand, une des dépendances de l'ancien Château Saint-Louis, le 12 mai 1857.

Le siège du gouvernement du Canada était, à cette époque, tantôt à Toronto, tantôt à Québec, alternativement. De 1860 à 1865, l'Ecole normale dut céder la place aux départements publics revenus de Toronto : elle tint alors ses classes rue Dauphine, à la résidence actuelle des RR. PP. Jésuites ; mais elle retourna au Vieux Château en 1866 et y resta jusqu'au printemps de 1892, alors que le vieil édifice et ses dépendances furent vendus à la compagnie de l'hôtel Château Frontenac qui les fit aussitôt démolir.

(L'emplacement du Vieux Château est maintenant occupé par le somptueux hôtel d'après les dessins de Bruce Price.)

L'Ecole normale fut installée dans l'ancien pensionnat de l'Université Laval le printemps même de 1892, et y demeura jusqu'en 1900. Elle occupe maintenant la propriété achetée de Théodore Ross *et uxor*, le 13 octobre 1900, par acte passé devant M^{re} E.-G. Meredith, notaire. Cette propriété est avantageusement située sur le chemin Sainte-Foye, tout près des limites de la ville de Québec.

ERNEST GAGNON.

Le mobilier scolaire

L'un des devoirs les plus importants qui incombent aux commissions scolaires, c'est celui de pourvoir les écoles d'un mobilier scolaire convenable. Voici quelques conseils que nous signalons à MM. les commissaires d'écoles. Ces conseils sont empruntés au *Précis d'hygiène scolaire*, du Dr C. Pelletier :

Pour ne pas être cause de difformité et de myopie, le mobilier scolaire doit être proportionné à la taille des élèves. "Ce n'est pas à l'enfant à adapter son attitude à la forme du mobilier, mais à la table-banc à se modeler sur la posture qu'il doit avoir en écrivant et en lisant, en modifiant d'ailleurs ses dimensions suivant la taille de l'écopier." (Bergeron). La table trop haute amène la torsion de l'épine dorsale ; une table trop basse et trop éloignée du siège fait que l'enfant se penche sur la table, d'où flexion de l'épine dorsale et accoutumance à regarder les objets de près.

La hauteur du siège doit être calculée de manière à ce que les pieds de l'élève reposent sur le sol, à moins qu'on ne pourvoie à un marche-pied de hauteur voulue. La hauteur du siège est généralement $\frac{3}{4}$ de la taille de l'élève.

La largeur du siège variera de 8 à 11 pouces suivant la taille des élèves, la règle est que les $\frac{3}{4}$ postérieurs des cuisses s'y appuient. On peut donner au siège une légère concavité.

La hauteur du dossier ne doit pas dépasser la hauteur des coudes de l'élève pour ne pas gêner les mouvements de l'enfant. Le mouvement constant est une seconde nature pour l'enfant, et ainsi, même à l'école, il faut le favoriser le plus possible lorsqu'il ne nuira pas à son travail. Le dossier droit est préféré en ce qu'il permet à l'élève de rester appuyé lorsqu'il écrit. L'inclinaison en arrière devra dans tous les cas être très peu sensible.